

## La règle du mois

### « Plus d'un(e), moins de deux »

À première vue, les locutions « plus d'un, plus d'une » signifient au moins « deux ». À première vue seulement...

#### La règle :

\* Ce qui compte dans « plus d'un, plus d'une », c'est la présence de l'adjectif numéral « **un** »,  
→ qui appelle **toujours le singulier**.

« Plus d'un, plus d'une » sont toujours suivis d'un verbe ou d'un participe passé **au singulier**.

#### Exemples :

→ Plus d'un camion **a franchi** la frontière.  
→ Plus d'une vague **déferle** sur le port.  
→ Plus d'une journée **s'est écoulée** entre les deux rendez-vous.

Si « plus d'un(e) » est employée sans complément → **singulier obligatoire**.

#### Exemples :

→ Plus d'un(e) **pensait** comme lui.

-----

\* Pour la locution « moins de deux », ce qui compte, c'est la présence de l'adjectif numéral « **deux** »,  
→ qui appelle **toujours le pluriel**.

La locution « moins de deux » est toujours suivie d'un verbe ou d'un participe passé **au pluriel**.

### Exemples :

- Moins de deux semaines **ont passé** depuis leur rencontre.
  - Moins de deux clients **ont acheté** un billet d'avion.
- 

Si un complément au pluriel suit « **plus d'un** » ou « **plus d'une** »,  
→ le verbe ou le participe passé employé avec ce complément  
**reste généralement au singulier.**

### Exemples :

- « Plus d'un des invités **est arrivé**. »

(On écrira *plus rarement* : « *Plus d'un des invités sont arrivés.* »)

---

Si « **plus d'un** » est répété, le **pluriel s'impose** .

### Exemple :

- « *Plus d'un homme, plus d'une femme sont venus.* »
- 

Si l'action exprimée est réciproque. le **pluriel s'impose**.

### Exemple :

- « Plus d'un concurrent s'encouragent avant l'épreuve ».

(*Mais cette dernière tournure est plutôt rare !*)